



USAGES
GROS ŒUVRE
(UGO)

Pont de fin d'année 2022-2023

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2022-2023)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers

Etant donné qu'une **semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

 4 jours ouvrables payés comme vacances
(23, 26, 27, 28 décembre 2022)

 0 jour férié

 2 jours compensés
(29 et 30 décembre 2022)

Le travail s'arrêtera le jeudi **22 décembre 2022 à 17 heures** et reprendra le **lundi 2 janvier 2023 à 8 heures**.

N.B. : Selon leur propre calendrier, les entreprises ont la possibilité **d'avancer** la fermeture **avant** le pont de fin d'année ou de **retarder** la reprise du travail **après** ce même pont de fin d'année 2022-2023, en y intégrant davantage de jours compensés, des soldes éventuels d'heures supplémentaires et/ou de jours de vacances.

Remarque importante :

Les jours de vacances ne peuvent servir à la compensation d'éventuelles heures perdues pour cause d'intempéries ou pour cause de COVID. De plus, les jours de quarantaine ne peuvent être déduits des vacances. En cas d'auto-quarantaine non prise en charge par les APG, une solution doit être trouvée par l'employeur et le travailleur concerné (ex : prise de vacances, congés non payés).